

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	33 (1961)
Heft:	1
Artikel:	Les Coopératives HLM et l'œuvre de rénovation urbaine : un appel de la Fédération nationale des Coopératives d'habitation françaises
Autor:	Robert, Léon
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-125121

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Coopératives HLM et l'œuvre de rénovation urbaine

Un appel de la Fédération nationale des Coopératives d'habitation françaises

18

Nous appelons l'attention des responsables des Coopératives HLM sur l'intérêt des textes parus en matière d'opérations d'aménagement et surtout d'opérations de rénovation urbaine.

Nous avions porté à la connaissance des lecteurs de «L'Habitat inter-coopératif», lors de sa parution, la teneur de la circulaire du 8 novembre 1959 relative à la rénovation urbaine et nous avions alors marqué combien la position adoptée en ce domaine par le ministre de la Construction nous semblait actuelle et pleinement justifiée.

Il est certain en effet que le rythme de construction de 300 000 logements désormais atteint, sans être encore suffisant, permet néanmoins d'affecter une fraction des habitations nouvelles au relogement des occupants des immeubles se trouvant dans les secteurs à rénover.

maisons «où puissent vivre heureuses des familles unies». Pour M. Zumbach, les pays d'Europe occidentale sont aujourd'hui placés devant un choix: ou bien ils retrouveront une conscience sociale assez forte sur laquelle ils puissent s'appuyer pour répondre aux besoins sociaux essentiels, ou bien ils évolueront vers une socialisation qui confiera à l'Etat le soin d'assumer les responsabilités que les citoyens eux-mêmes auront abandonnées.

Et l'orateur de préciser sa pensée en citant ces mots de Nelson Rockefeller:

«Dans le passé, les capitaux furent employés là où ils pouvaient rapporter le plus grand profit; maintenant ils doivent être utilisés là où ils peuvent rendre les plus grands services.»

A notre tour de conclure. Le grand mérite de cette Journée du protestantisme social romand aura été de mettre en lumière certains aspects du problème du logement sur lesquels n'insistent pas assez les spécialistes qui ne l'étudient que du point de vue technique ou économique, et de placer la conscience chrétienne devant un des problèmes sociaux les plus complexes et les plus importants. Espérons que l'appel qui fut voté au terme de cette journée sera entendu!

E. D.
«Coopération.»

Par ailleurs, la «reconquête» du sol urbain s'impose chaque jour davantage, car elle répond à la fois à des impératifs économiques et à des impératifs sociaux. Impératifs économiques qui sont la conséquence de la raréfaction croissante des terrains à bâtir dans les grandes agglomérations et des prix prohibitifs qu'ils atteignent du fait de la spéculation foncière. Cette situation, dans la mesure où elle n'est pas corrigée par la rénovation urbaine, ne laisse d'autre possibilité pour la construction de logements sociaux qu'une implantation sur des terrains de plus en plus éloignés. Mais cette extension indéfinie des agglomérations coûte extrêmement cher à la collectivité, car elle exige la réalisation d'une infrastructure très lourde, la mise en place de moyens de transport de plus en plus considérables, souvent la création «ex nihilo» des services collectifs indispensables.

Nous avons évoqué également l'aspect social du problème posé: c'est que cet éloignement des centres urbains entraîne également pour le travailleur les inconvénients les plus graves. Les longs trajets que lui-même est obligé d'accomplir chaque jour pour gagner son lieu de travail et en revenir, que ses enfants plus tard devront également accomplir pour se rendre au lycée ou à la faculté, entraînent des dépenses qui grèvent lourdement un budget modeste, provoquent une fatigue quotidienne qui vient s'ajouter inutilement à celle de la tâche accomplie, enfin compromet l'équilibre de la vie individuelle et familiale. On a voulu, à juste titre, limiter les horaires de travail pour sauvegarder la santé du travailleur et lui laisser la possibilité de consacrer chaque jour quelques heures à sa famille et à son propre épanouissement physique et intellectuel. Le progrès ainsi réalisé et qui devrait aller en s'accentuant risque au contraire de se trouver annihilé par l'obligation d'accomplir quotidiennement des trajets de plus en plus longs et fatigants.

C'est pourquoi nous estimons particulièrement nécessaire et urgente la rénovation urbaine, qui doit permettre à la fois d'assurer de meilleures conditions d'habitat à des familles logées souvent dans des immeubles vétustes et plus ou moins insalubres, et de disposer, pour la réalisation des programmes de constructions nouvelles, de vastes terrains déjà pourvus de tout l'équipement nécessaire et situés à proximité des services publics indispensables à la vie d'une collectivité.

Léon Robert,
président de la Fédération nationale
des Coopératives d'habitation françaises.